

Publié le 29 mars 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-041**

**ACCES DU PARC DE BOURRAN, DU SQUARE VICTOR SCHOELCHER ET DU COLLEGE DE BOURRAN : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES À Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENT(S) : 3**

Mesdames, Messieurs : Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, mobilités, Travaux, rappelle à l'Assemblée que le square Victor Schoelcher a été créé en 2018 sur la parcelle communale cadastrée CH172.

Celui-ci est indépendant du parc de Bourran, l'accès public au collège de Bourran séparant ces deux espaces verts.

La commune a cependant souhaité créer un passage sans repasser par la rue Léo Lagrange entre les deux propriétés communales avec la création d'accès via des portillons et le passage sur la parcelle cadastrée CH145 constitutive de l'emprise du collège de Bourran et propriété du Département de la Gironde.

Dans ce contexte il est donc nécessaire de signer une convention organisant la création de ces deux accès et régissant la prise en gestion d'une emprise de 1170m<sup>2</sup> de la parcelle départementale par Bordeaux métropole, gestionnaire des espaces verts de la commune depuis 2017.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 14 mars 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention définissant les principes de gestion de la parcelle départementale CH145 telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Conseil Départemental de la Gironde ainsi que tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 mars 2023



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*